



ULB

SURVEILLANCE GENERALE

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE **DE PARKING 41/2016**

ACCORDEE AU VEHICULE IMMATRICULE
A L'OCCASION DE : **ALTAIR**

QUI SE DEROULERA LE **20 FEVRIER 2016**
HEURES **9h00 à 13h00**
TELEPHONE OU EXT. **EXT. 2842**

PARKING ACCESSIBLE : **FRAITEUR**

Cette autorisation de parking est valable uniquement pour l'évènement annoncé, pour le parking et les heures indiquées, dans le cadre d'une demande officielle faite à la Surveillance Générale. Ne pas respecter ces règles vous expose à l'enlèvement du véhicule.

Plier ce document suivant le trait et l'apposer de façon visible

CETTE AUTORISATION PROVISoire DOIT ÊTRE VISIBLE A L'AVANT DE VOTRE VEHICULE

ICI VOS INSTRUCTIONS AUX INVITES